

Les Amis du Musée de la Résistance du Département de la Haute-Vienne

Bulletin n° 21 - 1^{er} trimestre 1993

BUREAU DIRECTEUR

Président fondateur : Colonel Georges Guingouin, Compagnon de la Libération, Libérateur de Limoges.

Présidents d'honneur : Alain Rodet, député maire de Limoges ; Jean-Claude Peyronnet, député, président du conseil général de la Haute-Vienne ; Robert Savy, député de la Haute-Vienne, président du conseil régional.

Président actif : Jacques Valéry, 41, avenue du Roussillon, 87000 Limoges, tél. 55.79.34.35.

Vice-présidents : Mmes Monique Bertrand, Thérèse Palan ; MM. G. Cuisinier, Alphonse Denis, H. Dutheil, R. Duval, J.-C. Fauvet, G. Fréseau, L. Gendillou, L. Lebloys, J.-P. Morlon, G. Trayaud, chanoine Varnoux, J.-M. Villeléger.

Secrétariat : Lucien Sage, Nicole Aymard, Henri Demay, André Couvidou, Jean-Claude Garniche, docteur Albert Renaudie.

Documentation historique : Alain Baron, Yves Defaye, Jean Villegoureux.

Trésorier : Roland Mériglier, 15, rue des Félines, 87100 Limoges.

Ordre : Association des Amis du Musée de la Résistance, CCP 387-22 R Limoges.

ISSN 1141.6408.

Au tribunal de la mémoire

La barbarie règne dans les malheureux pays qui constituaient naguère la Yougoslavie. Elle monte en Allemagne, en Italie, dans notre pays même. D'après le bilan officiel dressé par les bureaux de la Protection de la Constitution, en Allemagne, de janvier à août 1992, 970 agressions déjà eurent lieu, faisant 700 blessés et 20 morts.

Si à Rostock, la police ne fit rien pour protéger le centre réservé à des demandeurs d'asile, en revanche, elle fut aussitôt sur les lieux et fit usage de la force quand une délégation française, conduite par M^e Klarsfeld, y est venue pour protester contre les violences racistes.

A l'évidence même, il est apparu que les forces de l'ordre, à cette occasion, ont fait preuve d'une étrange passivité et la justice, de son côté, d'un grand laxisme, n'infligeant souvent que des peines légères, avec sursis. C'est une constante de l'Histoire : nous qui n'avons pas la mémoire courte, nous savons que les violences des "Chemises noires" de Mussolini, puis des "Chemises brunes" d'Hitler, ont bénéficié de l'inertie de l'appareil policier et, parfois même, de l'aide directe de certains éléments. Lors de "la nuit de cristal", la police a laissé faire. La république allemande de Weimar est morte autant de ses faiblesses que de la violence de la bête immonde.

Le gouvernement allemand actuel n'a rien fait pour empêcher que le poison distillé par les groupes néo-nazis ne pervertisse sa jeunesse. Ne circule-t-il pas librement en Allemagne, entre autres brochures falsifiant outrageusement l'Histoire, celle d'Otto Weidinger dans laquelle, sous le titre "Tulle et Oradour, tragédie franco-allemande" il affirme, de façon catégorique : « L'église n'a jamais été mise à feu par les Allemands... des Waffen-SS ont, certains au péril de leur vie, sauvé plusieurs femmes et enfants de la fournaise ! »

Chez nous, d'autre part, depuis la Libération, un travail insidieux s'est poursuivi afin de blanchir ceux qui se firent les complices des nazis.

N'a-t-on pas vu la censure gouvernementale exiger que, dans l'admirable film d'Alain Resnais "Nuit et brouillard" soit supprimée la séquence montrant un gendarme français sur mirador ? Et il a fallu attendre la célébration du cinquantenaire de la grande "rafle du Vel'd'Hiv" de juillet 1942 pour qu'enfin la mémoire soit retrouvée quant au rôle exact, jusque-là tenu caché, du secrétaire général de la police de Vichy, Bousquet : c'est sur sa demande expresse que les enfants juifs furent joints aux convois qui partirent pour les fours crématoires.

Crime inexpiable resté impuni à ce jour...

Car René Bousquet bénéficie de hautes protections. Condamné en 1949 par la Haute cour de justice à... cinq ans d'indignité nationale, mais immédiatement relevé de cette déchéance, il fit une brillante carrière dans la banque et la finance. Serge Klarsfeld — qui, en 1989, déposera une plainte visant Bousquet pour "crimes contre l'humanité" — énumérant dans son livre "Vichy-Auschwitz" les responsabilités qu'il occupa après guerre dans le monde des affaires, dénombre six titres de PDG et douze d'administrateur !

C'est un "ami" du président... Edwy Plenel, dans son livre récent "La part d'ombre" qui rapporte l'anecdote suivante qu'il tient d'un journaliste naguère habitué du "château", anecdote qui ne reçut aucun démenti :

Je me souviens qu'après 1981, un collaborateur du nouveau président fut invité à le rejoindre dans un restaurant où il déjeunait, avec une dizaine de proches. Le collaborateur arrive en retard et reconnaît tout le monde sauf le vis-à-vis de table du président. Il demande de qui il s'agit, c'est René Bousquet. Dans le voiture qui les ramène à l'Elysée, abasourdi, il questionne Mitterrand : « Vous savez avec qui vous avez déjeuné ? » Alors, Mitterrand avance la main comme il le fait souvent pour sceller un pacte : « René Bousquet ? Ne vous inquiétez pas, c'est un ami, il a rendu des services. » Mémoire des vivants occultée par le tintamarre de la presse : ne vit-on pas l'un de ces "Munichois" qui avaient poussé la France au désastre, s'étant bien gardé lui-même plus tard de participer aux combats pour la liberté, ouvrir dans son journal "Le Populaire du Centre" une rubrique accusant la Résistance d'avoir fait du Limousin "une terre d'épouvante", alors que c'était du fait des hitlériens et des miliciens à leur solde que cette terre était devenue une terre de douleur.

Oradour-sur-Glane est connue de toute la France, mais combien de drames illustrant la haine de certains Français contre d'autres Français, crimes inexpiables, sont aujourd'hui tombés dans l'oubli ! En mars 1944, une jeune fille de 20 ans, Lily Majour, de Sauviat, coupable en particulier d'avoir affiché les arrêtés du "Préfet du maquis", est amenée avec d'autres camarades par des miliciens dans leur antre à la caserne du Petit Séminaire à Limoges. Là, cravachée, nue au milieu de la pièce devant des hommes collées au mur, les mains en l'air, elle verra ses tortionnaires s'acharner jusqu'à ce que mort s'ensuive sur le malheureux André Cacaly.

En juillet 1944, à Bujaleuf, après avoir tué le jeune agent de liaison André Lavergne, le milicien Jeammet et les deux fils Verger, miliciens également, se présentent chez son père, lui déclarant froidement : « Nous venons de tuer votre fils. Cela fait un beau voyou de moins... » Le malheureux père étant allé chercher le corps de son fils traîné par eux dans la boue, les miliciens reviennent, brisant tous les meubles dans la chambre du jeune homme, puis rouant de coups le père déjà éprouvé par la perte d'un autre fils fusillé par les Allemands !

Condamné, Jeammet fut vite amnistié. Quant aux deux fils Verger — dont le père était l'ancien chef de la milice et dont la mère, véritable furie, également milicienne, avait déclaré publiquement vouloir s'offrir « un sac à main en peau de maquisard » — ils avaient gagné l'Argentine avec leur parents. La République, bonne fille, fermait les yeux quand l'ex-milicien Verger revenait de temps en temps à Nice où toute la famille se réunissait. Dans les derniers jours de l'Occupation allemande, à la prison de Limoges, on pouvait voir deux miliciens pénétrer dans le parloir des avocats. Un prisonnier était appelé, l'un des miliciens l'interrogeait, l'autre tapait à la machine les attendus qui aboutissaient toujours à une sentence de mort, immé-

diatement exécutée dans la cour de la prison. Le corps était ensuite amené à Louyat, au carré des suppliciés. D'après un témoin oculaire, le pasteur Chaudier, « toute la durée de la criminelle opération, entre l'arrivée des tueurs et la sortie du cadavre, n'excédait pas la demi-heure ».

Actes innombrables couverts par les autorités de Vichy sous Philippe Pétain, celui-là même qui avait froidement qualifié de « cérémonies expiatoires » l'exécution des poilus qu'il avait ordonnée en 1917 !

Jamais la mémoire des hommes n'a été autant abusée que par cette légende faisant de Pétain le « vainqueur de Verdun ».

La vérité, c'est que Philippe Pétain a pris son commandement dans ce secteur, le 25 février 1916, et un peu plus de deux mois après, le 1^{er} mai 1916, il le cédait au général Nivelle. Dans ses Mémoires, le maréchal Joffre nous apprend (tome II, page 222) que le général Pétain, n'ayant qu'une confiance limitée dans la durée possible de la résistance à Verdun, avait été jusqu'à déclarer au téléphone au général de Castelnau que cette résistance ne pourrait excéder huit jours et qu'il importait d'envisager dès maintenant le retrait des troupes sur la rive gauche de la Meuse...

Le maréchal Joffre écrit d'ailleurs à ce sujet : « Si l'histoire me reconnaît le droit de juger les généraux qui opérèrent sous mes ordres, je tiens à affirmer que le vrai sauveur de Verdun fut Nivelle. »

Plutôt « paniquard » le soi-disant « vainqueur de Verdun » ! Ceux qui furent des héros, ce sont les poilus du bois des Caures, de Douaumont, du Mort-Homme qui, sous un déluge de feu, s'accrochèrent au sol.

Halte aux déformateurs de la mémoire !

Il importe de dénoncer ce véritable « bourrage de crâne » faisant un sauveur de l'homme qui avait « estomacqué » le président de la République, Poincaré, lors d'une visite de ce dernier sur le front, en lui déclarant cyniquement : « La constitution, je m'en fous », et dont Léon Daudet et ses amis de l'Action française réclamaient avant les événements de 1940 l'arrivée au pouvoir.

Honte à ces hommes à la parole de gauche, élus par le Front populaire,

qui se firent ses complices et devinrent eux-mêmes les fossoyeurs de la 3^e République, en votant le 10 juillet 1940 : « Tous pouvoirs au maréchal Pétain pour promulguer en un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français. »

Rappelons que parmi tous les parlementaires de la Haute-Vienne, un seul, Léon Roche, député de Rochechouart, eut le courage de s'y refuser. Honneur à sa mémoire !

Fidèles au souvenir de nos camarades qui ont donné leur vie pour la liberté, à la fin de notre vie, dans un dernier effort, comme le sergent Péricard se dressant à Verdun sur le parapet de sa tranchée détruite et s'écriant : « Debout, les morts ! », nous devons affirmer que servir la République, ce n'est pas se réclamer sans cesse du Droit mais le respecter soi-même en premier.

Que penser quand on voit le président de la République faire déposer tous les 11 novembre, depuis 1986, une gerbe sur la tombe de Philippe Pétain, condamné par arrêt de la Haute cour de justice en date du 15 août 1945 « à la peine de mort, à l'indignité nationale, à la confiscation de ses biens », ladite Cour considérant « qu'il n'est pas douteux qu'il a entretenu des intelligences avec l'Allemagne, puissance en guerre avec la France, en vue de favoriser les entreprises de l'ennemi, crimes prévus par les articles 75 et 87 du Code pénal ».

C'est « tenant compte du grand âge de l'accusé (que) la Haute cour de justice émet le vœu que la condamnation à mort ne soit pas exécutée ».

Que penser, sinon que le droit n'a pas été respecté par le premier magistrat de France ?

Le président du Conseil constitutionnel, M^e Badinter, n'a-t-il pas reconnu que « la République ne peut décidément honorer l'homme qui l'a violée » ? Commettre de « graves infractions aux devoirs de sa charge », n'est-ce pas se rendre coupable de forfaiture ?

G. Guingouin,
de l'Ordre de la Libération.

L'histoire par le document

LAVERGNE Jean-Pierre
Maçon à Bujaleuf
Haute-Vienne

à
Monsieur Guingouin, maire de Limoges
et ancien chef des maquisards de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire,

Comme vous l'avez certainement vu, le milicien Jeammet qui a assassiné mon fils et qui avait été condamné à mort le **21 mars 1946 vient d'être gracié**. Je suis indigné par cette mesure. J'ai l'impression qu'on se moque des victimes de la milice. J'ai donc l'honneur de m'adresser à vous en tant qu'ancien chef des maquisards de la Haute-Vienne pour que vous fassiez votre possible afin que Jeammet subisse la peine à laquelle il a été condamné. Nous voudrions connaître aussi les personnes qui exercent ce droit de grâce. Je pense qu'ils n'ont pas été volés, roués de coups, qu'ils n'ont pas eu deux fils assassinés, eux. Vous pouvez imaginer l'indignation d'un père ayant eu deux fils abattus par la milice devant la carence de la justice française. Je vous rappelle d'ailleurs dans quelles conditions j'ai perdu mes deux enfants. Mon fils aîné, Lavergne Louis, né le 24 août 1908 à Bujaleuf, a été fusillé à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme) le 3 avril 1944. D'abord blessé à une jambe, il est sauvagement traîné sur la place et fusillé. Il laisse une veuve et cinq enfants. Quant au jeune : Lavergne André, né le 14 août 1922 à Bujaleuf, c'était le seul qui me restait à la maison pour soutenir ma vieillesse. Il avait 22 ans et était plein de force et de santé. Il était agent de liaison des groupes légaux de Bujaleuf commandés par le lieutenant FFI Biron. Ces groupes étaient rattachés à votre 3^e bataillon sous les ordres du commandant Julien. Le 24 juillet 1944, mon fils a été surpris en plein bourg de Bujaleuf par une voiture de la milice qui précédait un gros convoi allemand. Il a été abattu par une rafale de mitraillette avant d'avoir pu faire usage de ses armes. L'identité de l'assassin Jeammet ne fait aucun doute puisque des témoins ont vu. Enfin Jeammet s'est assez vanté à plus de dix habitants de Bujaleuf qu'il venait de tuer Lavergne, qu'il était bien content, que cela ferait une carte de ravitaillement en moins... etc. Après cela, l'assassin de mon fils est venu chez moi m'apprendre la nouvelle. Lui et d'autres miliciens m'ont roué de coups. Ils ont emporté tout ce qu'ils ont pu. Nous n'avons gardé que le linge et les habits qu'ils perdaient en s'en allant.

Que faut-il donc faire pour mériter la mort si un traître à son pays, un bandit, un pillard comme Jeammet ne la mérite pas ?

Qu'on ne nous pousse pas à bout. Nous voulons que justice soit faite. Dans l'espoir que vous pourrez faire quelque chose, je vous prie d'agréer, Monsieur Guingouin, mes respectueuses salutations.

Bujaleuf, le 26 juillet 1946.
Signé : J.-P. Lavergne.

XII^e REGION MILITAIRE
ETAT-MAJOR - SECURITE
2^e SECTION

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PROCES-VERBAL

AFFAIRE JEAMMET :

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE QUATRE à 16 heures trente,
Nous Inspecteur GAUTHIER, continuant mon enquête mandons et entendons :

Madame LAVERGNE Marie née POUTET le 24 décembre 1882 à Bujaleuf, demeurant à Bujaleuf. A trois fils HENRI, ANDRE, LOUIS, dont deux morts pour la France. André, tué par les miliciens, Louis par les Allemands.

Dans quelles conditions ANDRE a été assassiné par les miliciens ?
« Depuis quelque temps mon fils faisait la liaison avec les chefs du maquis des environs, lorsque les miliciens arrivèrent ici, mon fils était dans le bourg, il fut arrêté par le fils VERGER et un autre dont je ne sais pas le nom. Puis ils l'amènèrent au bas de la rue du Lavoir où le sieur JEAMMET l'assassina lâchement. Puis son forfait accompli, les mains pleines de sang de sa victime il alla se laver les mains dans le coin le plus proche et venant à la maison ils prirent mon mari et le frappèrent jusqu'à épuisement complet et le laissèrent dans un triste état. Parmi les hommes qui firent subir ces peines à mon mari il y avait JEAMMET. Mon mari est resté très longtemps avant de se rétablir. Puis ils se livrèrent au pillage emportant un complet gris et différents effets (chemises, linge de corps) etc., ils brisèrent du meuble. »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de mes dires.

BUJALEUF le 25 novembre 1944

Après lecture signe et persiste.

Mme Lavergne ne sachant pas signer nous lui relisons notre déposition et elle signe d'une croix.

1944 : des forteresses volantes en mission au-dessus de Limoges et du Limousin

Documents des archives militaires américaines, traduits, rédigés et
annotés par notre ami le docteur Fuentès

I. OBJECTIF LIMOGES :

Dans la nuit du 23 au 24 mars 1944, une Forteresse volante du type B-17 survole la ville de Limoges. Elle ne vient pas larguer des bombes mais simplement des tracts alliés. Son unité est le 422 Bomber-Squadron, 1^{re} Bomber Division, 8^e Air Force. Tandis qu'elle lâche sa propagande, 4 autres appareils similaires exécutent la même mission au-dessus de Grenoble, Vichy, Lyon et Toulouse. Elle reviendra sur Limoges dans les nuits du 11/12 avril et 27/28 avril 1944.

II. OPÉRATION "ZEBRA"

C'est la première opération de parachutage de jours et de grande envergure, réalisée par la 8^e Air Force. Prévue originellement pour le 22 juin 1944, l'opération "ZEBRA" est repoussée de 3 jours en raison d'une météo défavorable.

C'est par un temps clair qu'en ce jour du 25 juin 1944, vers 4 heures du matin, une armada aérienne de 256 Forteresses volantes de la 3^e Bomber Division, décolle de ses bases anglaises. Elle est escortée par 102 chasseurs P-38 Lightning et 44 P-47 Thunderbolt. Sa mission est de bombarder les transformateurs des centrales électriques et les vastes dépôts d'essence situés dans la région parisienne. Cela est vrai pour la majorité des bombardiers, tandis qu'un petit nombre d'appareils va se détacher en un point donné pour se diriger vers le sud de la France. Leur mission est d'assister les Maquis en armes, munitions et explosifs, par le parachutage de 2077 containers répartis sur 4 objectifs désignés d'après les missions SOE présentes sur le terrain : "SALESMAN" (Haute-Vienne), "MARKSMAN" (Ain), "DIRECTOR" (Jura) et "TRAINER" (Vercors).

Pour "SALESMAN", ce seront 71 B-17 qui vont parachuter 828 containers sur le terrain de la "Borderie", commune de Doms. Mais sur ce lot, 36 tubes seront détruits et 14 endommagés au sol pour mauvais fonctionnement de parachutes.

III. OPÉRATION "CADILLAC"

L'opération "CADILLAC" représente la deuxième opération massive de parachutage de jour exécutée par la 3^e Bomber Division de la 8^e Air Force. Prévue pour le vendredi 12 juillet 1944, elle est repoussée symboliquement au 14 juillet, jour de la Fête Nationale républicaine. Elle desservira 7 objec-

tifs : "SALESMAN" (Haute-Vienne), "DIGGER" (Corrèze), "FOOTMAN" (Lot), "TRAMMOND" (limite Cantal/Corrèze), "SERRURIER" (Cantal), "DICHTER" (Saône-et-Loire) et "TRAINER" (Plateau du Vercors). Il faut remarquer que parmi ces terrains, deux ont déjà été approvisionnés le 25 juin. Il s'agit de "SALESMAN" et de "TRAINER".

Au matin du 14 juillet 1944, vers 4 heures du matin, 359 Forteresses volantes B-17 ont décollé de 9 aérodromes anglais avec pour mission de parachuter plus de 3500 containers aux grands Maquis montagnards français. Les chasseurs d'escorte, des P-47 Thunderbolt et surtout des P-51 Mustang, au nombre de 465, viennent se joindre à l'armada au-dessus de la Manche. Ces 9 escadres de bombardiers vont se répartir en : 2 escadres pour le Vercors (860 containers), une escadre au S.O. de Chalon-sur-Saône (429 containers) et 6 escadres pour la région LIMOGES/BRIVE (2491 containers).

Les pilotes américains ont été avertis du déplacement du terrain "SALESMAN" à près de 2 miles vers le sud-ouest, car cette fois le terrain ORANGE était déjà opérationnel pour la RAF. Vers 9 h 25, 36 Forteresses volantes américaines se présentent au-dessus du "Clos" de SUSSAC en évoluant par vagues échelonnées en formations de 6 appareils, volets et trains d'atterrissage sortis. En tout, 416 containers seront largués à 2 mn d'intervalle ; la plupart seront suspendus à des coupoles bleues, blanches ou rouges. Comme précédemment, 116 parachutes ne s'ouvriront pas, le système d'extraction (static line) n'ayant pas fonctionné et les containers iront s'écraser au sol en éparpillant leur contenu abîmé.

Autre incident, un bombardier n'a pas pu larguer son chargement à cause du mécanisme de la soute bloqué. Un second a dû rentrer avec 4 containers coincés dans la soute à bombes. Ce n'est que lors du retour que les chasseurs allemands ME 109 et FW 190, décollant des aérodromes de la région parisienne vont assaillir les formations éparpillées cherchant à se regrouper : 2 B-17, en difficulté, se poseront sur des terrains aménagés sur la tête de pont en Normandie, mais 9 avions allemands seront abattus, à la fois par les chasseurs et par les mitrailleurs des bombardiers américains.

- N.B. 1) - Une escadre est composée de 36 appareils en formation de 6, plus quelques-uns en réserve.
2) - S.O.E. : Special Operations Executive (Direction des Opérations spéciales britanniques).
3) - R.A.F. (Royal Air Force)

LA VIE DE L'AMICALE

● NOMINATIONS

Monsieur le Préfet de Région **Jean MINGASSON**, préfet de la Haute-Vienne, succède à son collègue Jean-Paul PROUST. Homme de terrain, il a déjà visité un certain nombre de municipalités, des entreprises ainsi que des grands chantiers en cours.

Monsieur **Jérôme DURIX** a quitté les Deux-Sèvres pour prendre la direction de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Haute-Vienne. Il succède ainsi à Monsieur SCHMITTLIN, directeur de la Dordogne, assurant l'intérim après le départ de Madame Joëlle LATAPIE-SUDRET nommée à Blois.

L'Amicale souhaite la bienvenue en Limousin à Messieurs MINGASSON et DURIX ainsi qu'à leurs familles.

● LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

Nous avons signalé à monsieur Roger JOUET, Agrégé de l'Université, directeur de cette remarquable publication, une mention erronée concernant l'annonce de l'inauguration de la Pierre de mémoire du Mont Gargan (N° 23 du mois de novembre 1992).

Grande a été notre satisfaction de voir l'erratum dans le N° 24 du mois de décembre. Tous nos remerciements vont à Monsieur JOUET, à Madame Claire MEHEUST et à leur secrétariat. Savoir reconnaître une erreur et la corriger reste une qualité remarquable.

● LA PIERRE DE MÉMOIRE

Précisément, au sujet de la profanation de cette dernière nous avons reçu un important courrier après la parution de notre bulletin N° 20. Les quotidiens et hebdomadaires régionaux et nationaux, le Patriote résistant, le Patriote Limousin, le Nouvelliste en ont parlé abondamment. A signaler le bulletin municipal du Palais-sur-Vienne qui a consacré une page sur le sujet grâce à l'action de notre ami Henri DUTHEIL. Nous apportons une petite rectification, le "colonel" OTTENBACHER était en réalité général.

● CONCOURS DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION ANNÉE 1993

Les thèmes nationaux sont : 1) pour les classes de première et les classes de terminale (y compris bac pro) : Pourquoi les Résistants ont-ils combattu

non seulement contre l'Allemagne nazie, puissance occupante, mais aussi contre le gouvernement de "l'Etat français" du maréchal Pétain ?

2) Pour les classes de troisième de collège et de lycée professionnel : Relatez la vie et les actions d'une personnalité ayant joué un rôle important dans la Résistance intérieure, personnalité choisie soit dans le cadre du département, soit dans le cadre national (telles que Charles de GAULLE, Jean MOULIN, Pierre BROSOLETTTE, le général DELESTRAINT, etc.).

Thérèse MENOT, présidente départementale de la F.N.D.I.R.P., militante de grande valeur, a adressé à tous les chefs d'établissement, à l'attention des professeurs d'histoire, le PATRIOTE RÉSISTANT, supplément du N° 638. Parallèlement les membres de notre bureau se proposent de faire visiter le musée de la Résistance de Limoges aux élèves participant au concours. Il suffit que nous soyons prévenus quelques jours à l'avance.

● ANNIVERSAIRE

Novembre 1992 marque le centenaire de la naissance de François PER-RIN, ancien professeur à l'Ecole Nationale Professionnelle et à l'Ecole Normale de Limoges, héros de la Résistance. A la suite de l'article paru dans le Populaire du Centre du 21 novembre nous avons reçu une belle lettre de notre amie Jeanne VALLOT, déportée à Ravensbrück, Officier de la Légion d'honneur à titre militaire. Jeanne a été arrêtée le 12 mai 1943 par le chef de la gestapo de Limoges, MEYER. Sur les 6 femmes enfermées dans une cellule de la caserne Marceau, 5 furent libérées. Elle resta seule femme à être convoquée pour le Fort de Romainville avec 16 hommes qu'elle apprit à mieux connaître. Pendant sa détention elle lava leur linge et cela jusqu'au 2 octobre 1943, jour où les SS vinrent chercher 50 otages et les fusillèrent au Mont Valérien. Parmi les martyrs figuraient notamment, François PER-RIN, Armand DUTREIX, Martial BRIGOLEIX, tous responsables de l'Armée Secrète. Les autres furent déportés...

● AUX ANCIENS DU 63^e R.I. - F.F.I. (1944-1945)

Notre ami Louis CHADELAUD a eu l'excellente idée de faire renaître l'amicale du 6/3 FFI précédemment créée le 4 novembre 1945 par Emile CARPE, aujourd'hui disparu. Une réunion d'information a déjà eu lieu et a permis à un certain nombre d'anciens camarades de se retrouver, après 48 ans ! Au cours de cette réunion, deux sujets ont été examinés :

1) Les modalités de la pose d'une plaque commémorative à la mémoire des disparus, sur le monument aux morts de Fégréac (Loire-Atlantique), centre du secteur tenu par le régiment.

2) La situation des rares camarades non encore titulaires de la carte du combattant alors que les conditions d'attribution (90 jours de présence dans une unité combattante) sont remplies.

Le 63^e R.I. était composé de volontaires et comme tous ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, où que ce soit depuis 1940, y compris dans les geôles et camps de déportation, ils ont apporté chacun une contribution modeste mais indispensable à la capitulation nazie de 1945.

A l'issue de cette première réunion un bureau provisoire a été constitué avant l'Assemblée générale de printemps : MM. BEINEIX Raymond, rue Pierre-Moulin 87300 Bellac, Docteur KOPCIOWSKY Sacha, avenue de la Libération 87300 Bellac, RAMBIS Raymond, 8, rue André-Messager 87000 Limoges, ALBIN Pierre, 87380 Saint-Germain-Les-Belles, CHADELAUD Louis, 87380 Saint-Vitte-sur-Briance.

Les anciens qui n'ont pas eu connaissance de la renaissance de cette Amicale peuvent, s'ils en manifestent le désir, se mettre en rapport avec l'un d'eux ci-dessus désignés.

● NOS AMIS ÉCRIVENT

Jacques BLANCHARD - ARMÉE SECRÈTE DANS LA RÉSISTANCE en RÉGION 5. L'auteur traite particulièrement de l'Indre et de la Vienne : Création, répression, trahison, la Das Reich, etc., Tome I. Pour vous le procurer, recommandez-vous de nous le prix spécial de 115 francs vous sera consenti au lieu de 145, joindre le règlement à la commande, écrire à Jacques Blanchard BP 65 - 79500 Melle.

Le tome II est en préparation, une partie de l'ouvrage sera consacrée à G. GUINGOUIN.

Pierre LOUTY - Sur les sentiers de l'Histoire Limousine - 2 volumes à 100 francs l'un. Le tome II, 336 pages, débute par Pierre d'Aubusson et le prince Zizim et se termine sur les sentiers de Georges GUINGOUIN. Très nombreuses illustrations. Pierre LOUTY est aussi éditeur, demandez-lui son catalogue complet. Ecrire aux Editions de la VEYTILOU - La Veytizou - 87130 Neuvic-Entier.

Roger MEUBLAT - Au nom de l'Idéal - sous-titre : Si c'était à refaire... C'est le 3^e volume de mémoires et de réflexions de Roger. Il observe la Société, le Pouvoir, la Politique en cette fin de siècle. D'un regard nouveau, anti-conformiste, l'exigence de Vérité, de Justice, de Liberté, de Laïcité, de Démocratie et de Paix est telle que son jugement porté s'en trouve très sévère... Ecrire à Roger MEUBLAT - 15, rue de Pommeroux 23000 GUÉRET. Prix franco 110 francs l'exemplaire.

Désiré JANICOT - Histoires de mon manoir. Désiré JANICOT, dit Jean Limousin, ancien combattant du Mont Gargan alors qu'il n'avait pas 17 ans, actuel président de l'association des Croix de guerre des moins de 20 ans du Lot est un être des plus attachants. Il diffuse notre Bulletin trimestriel depuis sa parution. Le "bâtitteur fou" comme il se nomme lui-même a édifié pierre à pierre, pendant dix ans, sur la crête du Causse de Saint-Pierre Lafeuille, un manoir extraordinaire, fantastique ! Si vous empruntez la RN 20, vous ne le manquerez pas juste avant d'arriver à Cahors. Ce chef-d'œuvre est digne du facteur Cheval. Avec sa passion de construire lui venait la passion d'écrire. Son ouvrage de près de 200 pages est en souscription au prix de 100 francs, vous pouvez le lui commander : Désiré Janicot - RN 20 Pelacoy 46090 Cahors.

Jacques VALÉRY

ÉTUDIANTS

M. CHARVET Fabrice, 14, avenue de Touraine - Les Varennes - 37250 VEIGNE
M. CHATAIGNON Jean-Julien 25, rue des Lardières 30133 LES ANGLÉS
M. VERBECK Daniel 46, rue des Fossillons 93170 BAGNOLET

NOUVEL ADHÉRENT

M. DESAUTARD Yves 60, rue des Moines 75017 PARIS

NOUVEAUX DONATEURS

M. Le Général de Division Aérienne (CR) ALIBERT Pierre, Président de l'Association Nationale des Résistants de l'Air, 16, bd Garibaldi 75015 PARIS
M. BLANCHARD Jacques 32, rue de Villiers 79500 MELLE
M. DUTHEIL Jean N° 27 Lotissement La Châtaigneraie 87240 AMBAZAC
M. LACOTTE Jean 10, boulevard Georges-Clemenceau 87100 LIMOGES
Mme SOULIER Monique 6, rue de Paris 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

POUR SAUVEGARDER NOS VALEURS MORALES, SOUTENEZ L'EFFORT DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE LIMOGES EN RENOUVELANT VOTRE ABONNEMENT AU BULLETIN 1993, TARIF INCHANGE DEPUIS LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION :
ÉTUDIANTS : 20 F - ADHÉRENTS : 50 F - DONATEURS : 100 F et plus.

Les chèques sont à libeller au nom de :

Association des Amis du Musée de la Résistance, CCP Limoges 387-22 R
à adresser à Jacques Valéry, 41, avenue du Roussillon, 87000 Limoges - Tél. 55 79 34 35.

POUR NOUS AIDER, FAITES ADHÉRER VOS AMIS